ces de l'atmosphère, devient très-propre à l'amendement du sol.

Murs en torchis. — On appelle *torchis* un mortier fait de terre argileuse, dans lequel on met une quantité relative de paille longue de gros foin, et quelquefois de laîche et de jonc. Le torchis est achevé lorsque ces pailles sont bien enduites, bien pénétrées du mortier dans lequel on les a plongées. Pour en faire usage, il faut d'abord planter des pieux charbonnés de la hauteur du mur, et placés assez près les uns des autres. On les croise par des perches de toutes longueurs fixées horizontalement aux pieux par des liens de paille, des osiers ou des harts. On prend ensuite par poignées les pailles ou autres matières imprégnées de mortier que l'on maintient dans toute leur longueur, et on entrelace le torchis en le passant successivement dans les vides formés par les pieux et les perches, jusqu'à ce que ces vides soient entièrement remplis. On ragrée ensuite des deux côtés avec le même mortier dans lequel on a mêlé de la menue paille ou du foin haché. Ces murs sont terminés par des chaperons en gazon ou de petits toits en chaume. Ils ne sont pas ordinairement d'une grande étendue; mais, dans quelques contrées de la France, on voit assez souvent des chaumières entièrement construites de cette manière, qui, lorsqu'elles sont bien entretenues, durent fort long-temps.

Murailles en plaques de gazon ou de bruyère. — On emploie quelquefois des plaques de gazon ou de bruyère, et même des mottes d'une terre argileuse fort compacte que l'on écarrit, pour élever des murs d'une étendue peu considérable. Ces clôtures agrestes se couvrent de chaume en forme de toit, de gazon et quelquefois seulement en terre, à laquelle on donne la forme d'un chaperon, pour écarter les eaux du centre de la construction.

SECTION II. — *Des fossés.*

Le *fossé* est une excavation longitudinale plus ou moins large, plus ou moins profonde, dont on environne un champ pour le défendre contre les hommes et les animaux; pour protéger les haies et barrières intérieures contre la dent ou les attaques du bétail; pour dessécher les terres et le sol des chemins en recevant les eaux surabondantes et les tenant à la portée des racines des arbres qui sont dans le voisinage.

Il y a plusieurs sortes de fossés : simples, doubles, revêtus en maçonnerie et plantés.

On distingue dans le fossé : l'ouverture, les glacis, le fond, la berge et la crête. *L'ouverture* est la partie de la tranchée qui sépare les deux glacis à l'extrémité supérieure. Les *glacis* sont la partie qui commence au niveau du sol et descend de chaque côté jusqu'au fond du fossé. Le *fond* est la partie opposée à l'ouverture où viennent aboutir les glacis. La *berge* est l'élévation en talus formée le long du fossé avec la terre provenant de l'excavation. La *crête* est la partie la plus élevée de cette berge.

L'*inclinaison des glacis* doit être plus ou moins considérable, suivant que la terre a plus ou moins de consistance. En effet, si la terre est forte et tenace, l'inclinaison de 54 millim. par 32 centim. (un pouce par pied) sera suffisante; tandis que si la terre est légère, sablonneuse, on doit donner à cette inclinaison de 45 à 50 degrés.

Le *fond* présente ordinairement une surface plane, ou fond de cuve, ou arrondie en manière d'auge; quelquefois il forme un angle plus ou moins aigu, lorsque le fossé est assez profond pour que les glacis, plus ou moins inclinés, viennent à se rencontrer.

La *berge* qui est formée de la terre extraite de l'excavation, est placée en talus de l'un ou l'autre côté, et même, lorsque le fossé est mitoyen, elle est partagée entre l'un et l'autre. Quelquefois encore la terre est répandue aux environs du fossé, ou enlevée pour une destination plus éloignée, de manière que ces fossés sont sans berge. Ils ont alors pour but de marquer la circonférence du terrain, plutôt que de le défendre.

La *crête* est la partie la plus élevée de la berge. On l'arrondit d'autant plus que la terre est légère, afin que les fortes pluies en entraînent le moins possible dans le fossé. Toutes ces parties du fossé sont ordinairement gazonnées; quelquefois c'est seulement la berge, et plus souvent la berge et les glacis, pour soutenir les terres lorsqu'elles n'ont que peu de consistance. On peut semer le gazon au lieu de l'appliquer, ce qui est plus tôt fait et exige moins de main-d'œuvre.

Les *fossés simples* ont ordinairement de 1 à 2 mèt. (3 à 6 pieds) de largeur, et de 1 m. 32 à 1 m. 50 (4 pi. à 4 pi. 1/2) de profondeur. Mais ces dimensions doivent varier suivant les circonstances et selon le but que se propose le propriétaire en établissant ces clôtures.

Les *fossés doubles* sont deux fossés placés à 1 mèt. 32 centim. (4 pi.) de distance et prolongés ainsi parallèlement. La terre provenant de cette double tranchée forme une double berge sur le terrain qui sépare les 2 fossés, et dont la crête tient le milieu entre l'un et l'autre. Cette sorte de clôture n'est guère pratiquée (excepté quand la berge doit être plantée) que dans les terrains humides, et ceux qui les font construire ont autant pour but de dessécher l'enclos que de le défendre.

Les *fossés revêtus en maçonnerie* sont ceux dont les terres sont soutenues des deux côtés par un mur en maçonnerie. Ils ne sont à la portée que des riches propriétaires et pour l'enclos des jardins et des parcs. Ces murs sont ordinairement construits en moëllons piqués, liés ensemble par un mortier à chaux et à sable, soutenus, à des distances très-rapprochées, par des chaînes en pierre de taille, et entre ces chaînes par des éperons ou murs de refend, placés du côté des terres, qui ont à leur base de 1 mèt. à 1 mèt. 50 centim. (de 3 à 4 pieds 1/2) de saillie, suivant la hauteur du mur à soutenir, et viennent mourir à rien à quelques centimètres au-dessous du couronnement; ces éperons ont en outre pour effet, en divisant les terres, d'en affaiblir considérablement la poussée, et d'empêcher ainsi l'influence qu'elle aurait sur la durée du mur. Ces fossés ont ordinairement de 2 à